

FORMATION INTRAMUROS | CLIC

KEZAKO ?

C'est une plateforme et une application qui permettent aux citoyens d'accéder à toutes les informations de leur bassin de vie – Commune et communes environnantes.

Si vous n'avez pas de smartphone, le site IntraMuros.org permet d'accéder aux mêmes informations, depuis votre ordinateur. Je vous le présenterai à la fin de l'intervention.

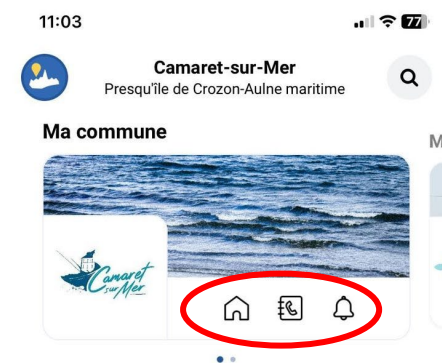
Le téléchargement d'IntraMuros est **gratuit** et **aucune donnée** n'est collectée. Cette application est utilisée par toutes les communes du territoire, à l'exception de Lanvéoc, vous pourrez donc vous informer des actualités et agenda de toutes ses communes.

COMMENT L'UTILISER ?

Après l'avoir téléchargé sur l'[App Store](#) ou le [PlayStore](#), ouvrez l'application.

Recherchez la commune de Camaret-sur-Mer, en cliquant sur la loupe, en haut à droite de votre écran.

Vous arrivez sur la page d'accueil, qui se compose ainsi :



- Des **onglets** répartis en « *service* » qui correspond à la page d'accueil, « *journal* » sur lequel vous retrouver les actualités communales et intercommunales, « *agenda* » sur lequel vous retrouver tous les événements de la commune et des communes environnantes ; « *découvrir* » qui permet met en lumière tous les sites touristiques proches et moins proches.

LA PAGE D'ACCUEIL

Revenez sur la page d'accueil. En haut, près du logo de la municipalité, vous avez **trois icônes** : une maison, un carnet et une cloche.

- Si vous cliquez sur la **maison**, vous accédez à la fiche descriptive de la mairie, avec ses informations pratiques. Si vous cliquez sur l'icône **téléphone**, vous pourrez directement contacter la mairie ou sur l'icône **F** pour accéder au Facebook de la ville.

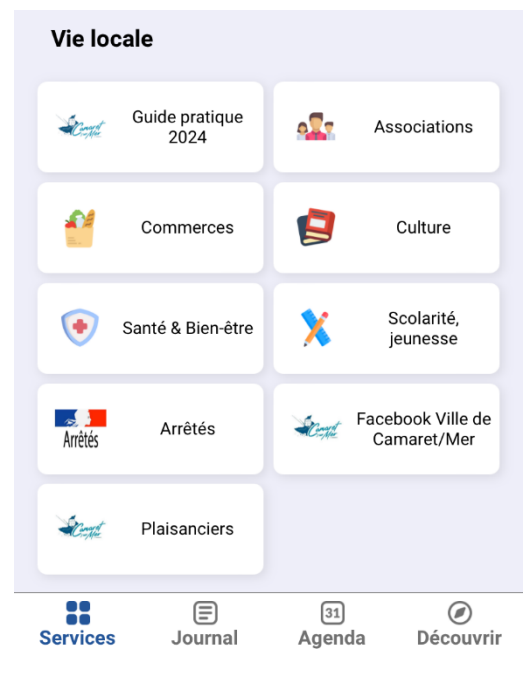
- L'annuaire permet pour le moment de contacter le service enfance-jeunesse

- La **cloche** est intéressante à connaître. Elle permet de choisir quel type de notification vous souhaitez recevoir. Cela permet de **personnaliser votre expérience**

utilisateur. Elle se divise en deux voire trois parties.

- Camaret-sur-Mer
- CCPCAM
- Mes autres abonnements (équipements culturels communaux ou hors de la commune)

En cochant ou décochant, la cloche, vous acceptez ou non de recevoir une notification sur le sujet concerné.



Rassurez-vous, si vous décochez par erreur ou volontairement une catégorie, vous pourrez la retrouver dans le « *journal* ».

LE JOURNAL

Maintenant, cliquez sur l'onglet « *journal* ». Vous pouvez grâce aux sous onglets « *Tous* », « *commune* », « *Interco* », « *culture* », trier l'information. Si vous ne souhaitez accéder qu'à l'information de Camaret, seule ces informations apparaîtront.

Sur cet onglet, apparaissent des publications sur la vie communale (travaux, arrêtés, vie associative, coupure d'électricité, alertes météo).

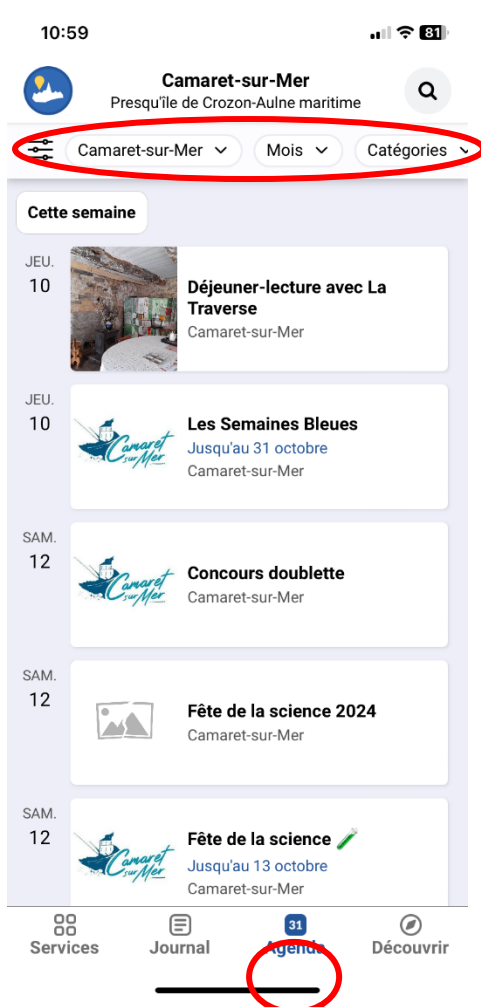
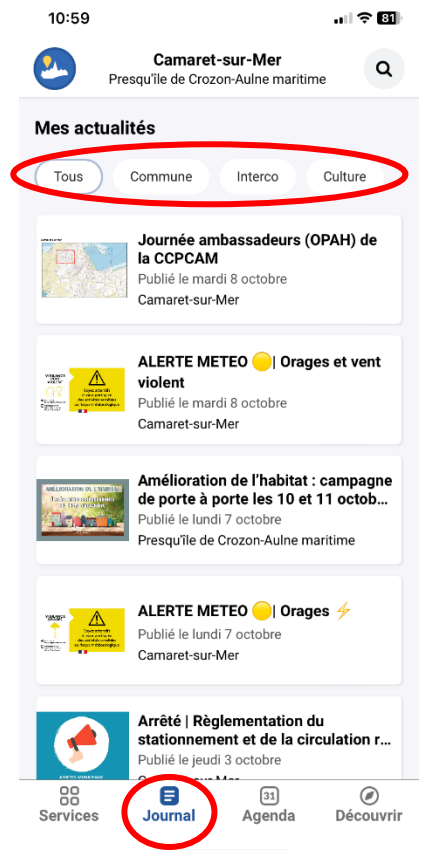
L'AGENDA

Maintenant, rendez-vous sur l'onglet « *agenda* ». L'agenda permet d'accéder en un coup d'œil aux événements de la date du jour et ceux à venir. L'onglet regroupe les événements de toutes les communes.

Grâce aux filtres, vous pouvez ajuster votre recherche, ne sélectionnez que Camaret ou bien un rayon autour de votre localisation, le mois et renseigner la catégorie.

Revenez à la page d'accueil pour découvrir les tuiles. En cliquant sur ces tuiles vous accéderez facilement à diverses informations (papiers, urbanisme, enfance-jeunesse, etc.).

Pour accéder au listing et contact des associations, cliquez sur la tuile « *Associations* ». Pour accéder aux contacts des professionnels de santé de la commune, cliquez sur « *Santé et bien-être* ».



Vous pouvez également retrouver le guide pratique de la commune.

Vous pouvez réitérer ces opérations, notamment la recherche via la loupe pour toute autre commune de la presqu'île sauf Lanvéoc.

SI VOUS NE POSSEDEZ PAS DE SMARTPHONE

Pas de panique ! Il existe une plateforme intramuros en ligne ; [intramuros.org](https://www.intramuros.org)

Rendez-vous sur le site Intramuros.org. Puis cliquez sur le département Finistère. 0 droite, apparaîtra sans que vous n'ayez besoin de la chercher, la commune de Camaret-sur-Mer.

En cliquant dessus, vous accéderez aux mêmes services et informations que l'application mobile, mais présenté un peu différemment.

Information

Le service communication essaie de limiter les notifications sur des plages horaires précises, sauf alertes majeurs (météo, etc.) de midi à 14h et de 17h à 19h.

Vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=hb9XI8T4Mjo>